

Réinscription des élèves-ingénieurs de l'ENSMR en 2^{ème} année 2023-2024

Pièces à Fournir

- Attestation d'assurance et reçu de paiement de la police de l'assurance RC SCOLAIRE 2023-2024 doit couvrir la période des stages et les visites aux entreprises.
- Le formulaire d'Engagement signé, avec la mention lu et approuvé, pour l'année universitaire 2023/2024 (à télécharger du site de l'école).
- Le Reçu de versement ou de virement des frais de l'internat est obligatoire pour l'inscription à l'internat.

N.B. Le montant des frais de l'internat est de **400 DH**. Vous êtes priés d'effectuer ce versement, obligatoirement, sur le compte de l'ENSMR Numéro de RIB : **310 810 10000 2400 40184 0172** ouvert auprès de la Trésorerie Générale de Rabat.

Date de réinscription Mardi 19 septembre 2023

**

Date de démarrage des cours pour la 2^{ème} année

25 Septembre 2023